



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

**PROCÉS VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 février 2024**

**Présents :** Norbert LEPATRE, Alexandre ALLÈGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Laetitia ALONSO, Yannick CORBIN, Antonia DURAND, Sonia JACOBÉE, Nancy DUFOUR

**Absents excusés :** Christian RIPERT, Ivan ROBERT pouvoir à Yannick CORBIN

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** Antonia DURAND

**Secrétaire adjointe :** A. PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 12 décembre 2023 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats**

**EPAGE** (*Y. CORBIN*) : Dernière réunion le 14 décembre dernier

**Syndicat d'électrification Vauclusien** : RAS, il faudra reprendre rendez-vous

**Syndicat Forestier** (*Y. CORBIN*) : Prochaine réunion le 12 février

**Parc Naturel Régional (PNR)** (*S. JACOBEE*) : Lors de la dernière réunion, il a été question du nouveau label PNR pour les producteurs et les personnes ayant des locations saisonnières. Une information sera diffusée sur Panneapocket et le site.

**ASA de MÈZE** : Le canal de Carpentras est toujours indécis sur la reprise de notre asa notamment pour des questions financières.

**Syndicat Rhône Ventoux** : (*Alexandre ALLEGRE*)

Compte rendu du comité syndical Rhône-Ventoux  
Du 14 décembre 2023 à Bédoin

ORDRE GENERAL

2 délibérations :

- modification du règlement intérieur sur les règles des actes pris ; des règles de la cde publique ; des règles d'organisation des réunions visioconférence.
- extension des attributions du comité syndical au Président.

EAU POTABLE

4 délibérations :

- autorisation budgétaire pour les dépenses à engager avant le vote primitif : 25% du budget fonctionnement et investissement 2023 soit 3,235 M€,
- décision modificative relative aux créances douteuses qui changent de chapitre,
- modification de la formule d'indexation des tarifs des contrats de délégation.
- pour établir une convention avec Suez et permettre au syndicat d'accéder aux données personnelles des usagers que détient Suez.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 délibérations :

- autorisation budgétaire pour les dépenses à engager avant le vote primitif : 25% du budget fonctionnement et investissement 2023 soit 1,759 M€,
- pour décision modificative relative aux créances douteuses qui changent de chapitre.
- établir un tarif des redevances pour rejet non domestiques des caves de Chateauneuf du Pape (ne pas répercuter aux usagers la part des caves au nombre de 70) ;
- modification de la formule d'indexation des tarifs des contrats de délégation.
- pour établir une convention avec Suez et permettre au syndicat d'accéder aux données personnelles des usagers que détient Suez

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2 délibérations :

- autorisation budgétaire pour les dépenses à engager avant le vote primitif : 25% du budget fonctionnement et investissement 2023 soit 432 €.
- pour décision modificative relative aux créances douteuses qui changent de chapitre.

POINTS DIVERS (questions posées par le délégué)

En préambule à la réunion, présentation par Marjolaine PUDU hydrogéologue chez R-V de l'étude sur la diffusion des polluants dans les nappes où sont effectués les captages.

Pas de question du délégué.

Prochain Comité le 25 janvier 2024 à Villes/Auzon.

Compte rendu du comité syndical Rhône-Ventoux  
Du 25 janvier 2024 à Villes sur Auzon

ORDRE GENERAL

3 délibérations :

- La COVE a délibéré pour un **transfert de compétence** de l'assainissement non collectif de Vacqueyras au Syndicat R-V à compter du 1er juillet 2024 ; il faut donc modifier les statuts. Chaque collectivité adhérente devra présenter cette question en C.M dans un délai de 3 mois, sans réponse leur avis sera considéré comme favorable. Modification approuvée à l'unanimité.
- **Modification de la composition du conseil d'exploitation** de la régie ANC suite à la démission d'un représentant de Caderousse. Modification approuvée à l'unanimité.
- **Modification de la composition de la commission** de suivi de la délégation de service public d'eau potable suite au décès de Mr Poitevin. Modification approuvée à l'unanimité.

EAU POTABLE

3 délibérations :

- **Débat sur les orientations budgétaires 2024.**

Le contexte fortement défavorable avec l'inflation, la hausse des prix des matières premières (depuis 2020 entre 50% et 75% de hausse sur la fonte, le béton et le PVC) une hausse moyenne de 7% pour les marchés publics, se sont traduits en 2023 par une diminution des travaux réalisés pour cadrer au budget prévisionnel. Le contexte national de l'eau qui exige une diminution de 10% de la consommation d'eau à l'horizon 2030. En 2025 un nouveau contrat de concession avec de possibles conséquences techniques et financières. En tenant compte de ces paramètres, pour préserver sa capacité d'investissement (à savoir le maintien en état du réseau) le Syndicat n'a d'autre solution que d'augmenter le tarif de sa part variable.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le prix de m3 de l'eau ttc passe à 2.33€** (il était de 2.10€ au 1<sup>er</sup> jan 2023). Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement 2024 est d'environ 10 millions d'€ soit plus faible que les 3 années précédentes.

Approuvé à l'unanimité

- **Evolution de la part Syndicale** au 1<sup>er</sup> février 2024 : 25€ ht de prime fixe et 0.641€ ht / m3. Approuvé à l'unanimité.

- **Modification en cours d'exécution des travaux** pour un surcout de 16% soit 337.5 K€ ht. Sur les travaux de passage sous l'Ouvèze ( 15m sous le lit sur 250 ml) une nouvelle machine nécessaire suite à une couche plus dure que prévue.

Approuvé à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 délibération :

- **Débat sur les orientations budgétaires 2024.**

- Même contexte que pour l'eau. Pour le début 2025 l'Agence de l'Eau réforme ses redevances pour financer les mesures du plan eau. Deux redevances seront dues par les communes et groupement afin d'adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le prix au m3 passe à 4,11 € ttc** (3,90 € au 1/01/2023). Le montant prévisionnel des dépenses pour travaux est de 9,592 millions d'€ soit légèrement en hausse par rapport à 2023.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 délibération :

- **Débat sur les orientations budgétaires 2024.** Le budget de ce service ne nécessite pas d'investissement ; pour le fonctionnement il est de 301 K€. L'activité est essentiellement le contrôle des installations.

TARIFS 01/01/2024	TARIFS HT	TARIFS TTC
Faisabilité	60,00 €	66,00 €
Conception	130,00 €	143,00 €
Réalisation	180,00 €	198,00 €
Diagnostic et fonctionnement	180,00 €	198,00 €
Contrôle vente	290,00 €	319,00 €
Redevance pour prestation administrative	30,00 €	33,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €

POINTS DIVERS (questions posées par le délégué)

Au Président concernant la restitution du foncier de l'ancienne station d'épuration de Modène : Mme Nadine Larini responsable administratif et financier va vérifier les conditions de l'opération ; elle nous appellera pour nous en informer. Il faut prévoir la consultation d'un notaire.

Au responsable de secteur Suez, Jean-Paul Kergoat, que nous acceptons son offre pour la maintenance des PEI. Reste donc à formaliser notre accord par retour du document « bon pour accord ».

Prochain Comité le 21 mars 2024.

A.A le 25 janvier 2024

## 2. Point sur les travaux

- Débroussaillage : l'entreprise MEDRAT SERRES qui faisait l'entretien des bords de voirie arrête son activité. Il faut demander des devis à d'autres entreprises pour choisir un nouveau prestataire. Norbert a rencontré Mr BOMPART Cyril entrepreneur à Malaucène, qui reprend beaucoup de chantiers de MEDRAT-SERRES et est intéressé pour reprendre Modène au même tarif que son prédécesseur.
- Illuminations de Noël / sapin : Tout a été démonté le 31 janvier et la location de la nacelle a coûté moins cher que prévu car l'engin a été utilisé moins de 24h.
- Archives : les boîtes ont toutes été déplacées dans la nouvelle Mairie. Quelques documents anciens demeurent sur les étagères du fond. Il faudra décider si ces archives sont à conserver ou à déposer aux archives départementales. Une colonne d'étagères sera également à récupérer.
- Entretien mobilier urbain : les agents techniques ont commencé à démonter, poncer et repeindre les bancs de la place, tables et toilettes sèches de l'aire de loisirs chemin serre des Fourques. Le nettoyage au Karscher des rues du centre village est à prévoir.

## 3. Débats d'Orientation Budgétaire *(Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget)*

Un point est fait sur la situation financière de l'année écoulée. Les 2 sections sont en excédent. Pour 2024, Monsieur le Maire liste ce qui sera nécessaire ou engagé ainsi que les travaux qui seront proposés au budget 2024.

- Curage fossés : En séance précédente, les devis avaient été approuvés. Les travaux sont terminés.
- Voirie : Un devis concernant la réparation de voirie chemin de la Tuilière a été demandé à la Cove. Il est nécessaire de faire ces travaux de voirie.
- Revalorisation indice : la valeur du point est revue au 01.01.2024 ainsi que la reprise d'activité d'un agent technique. Ces 2 points vont impacter considérablement le chapitre 012 du budget
- Toiture mairie 1900 : un expert est passé. Les travaux de toiture sont prioritaires. Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de DETR (à hauteur de 50%) est en cours pour ce projet qui englobe le lavoir. Les travaux peuvent être financés à 70%. Lors du précédent conseil il avait été décidé de demander au conseil régional une aide. Après renseignements, cela ne rentre pas en compte dans leur attribution. Monsieur le Maire propose donc de faire la demande auprès du département au titre du CVA, Contrat Vaucluse Ambition (anciennement contrat de plan) à raison de 20%.
- Végétalisation de l'aire nature et loisir / parking : Un devis a été établi pour végétaliser et apporter de l'ombre sur le parking.
- Eclairage public : les travaux ont été commandés et seront réalisés courant mars 2024.
- Composteur public : obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur chaque commune. Monsieur le Maire rappelle qu'il serait installé sur le terrain de l'ancienne station d'épuration dès que celui-ci sera restitué à la commune. Il est peut-être envisageable d'en prévoir un sur plusieurs PAV. A réfléchir.
- Energie : une forte hausse est attendue au 01.02.2024 (mini +10% est annoncé)
- Sécurité : il est nécessaire de changer les électrodes du défibrillateur.
- Hydrants : le devis pour l'entretien annuel des poteaux incendie a été validé.

- Prévoir l'achat d'équipement de secours

#### 4. Délibérations

- Plan Communal de Sauvegarde (AA, MHE, AD, ND, YC) : une édition papier a été remise à chaque conseiller afin que chacun en prenne connaissance. Monsieur le Maire propose de se prononcer sur ce document

**Délibération votée POUR à l'unanimité.**

- Cove : renouvellement de la convention de gestion des eaux pluviales urbaines pour 5 ans

**Délibération votée POUR à l'unanimité.**

- Fiscalité : il est possible de mettre en place une exonération de Taxe Foncière sur les logements neufs économes en énergie.

- **Délibération votée CONTRE à l'unanimité.**

#### 5. Questions diverses et sociales

- Food truck : une personne intéressée par un emplacement en semaine pour son camion (crêpes). L'ensemble des membres approuve.
- Un don a été fait pour le CCAS
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024
- Un stagiaire sera présent du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024
- Suite aux devis faits pour l'impression du petit journal, un courrier sera envoyé aux commerçants et artisans de la commune pour demander s'ils sont intéressés pour un encart publicitaire.

Monsieur le Maire demande le huis clos pour la suite de la séance. **APPROUVÉ**

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20.

Le Maire  
Norbert LEPATRE

La secrétaire de séance  
Antonia DURAND